

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraît les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n°34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LES INSTITUTEURS

Tous les républicains sont d'accord sur ce point que l'enseignement laïque est aussi indispensable à l'existence même de la République, que la sève l'est à l'arbre et le sang à l'homme.

A son affaiblissement correspondrait un fléchissement immédiat de l'idée démocratique, et sa disparition laisserait bientôt s'éteindre la flamme républicaine comme s'éteint une lampe où l'huile vient à manquer.

Il est presque inutile d'en dire les raisons tant elles apparaissent clairement à l'esprit.

Qui ne comprend que des écoles où l'on accoutume les cerveaux à subir la domination d'un dogme immuable ne préparent pas de bons citoyens à notre régime de pleine liberté intellectuelle.

Qui ne voit que les facultés de raisonnement et de discussion ne se développent point dans l'habitude, prise à l'école confessionnelle, de croire sans discuter ni raisonner ?

Des êtres façonnés dès l'enfance à une résignation muette ne font pas généralement des hommes très ardents au progrès.

Ne serait-il pas quelque peu puéril d'espérer qu'on prêchât, dans les écoles de l'Eglise, l'amour de la Révolution et la confiance en ses doctrines ? Précisément ne vous semble-t-il pas que si tant d'efforts sont tentés par le parti clérical-romain pour conserver son droit d'enseigner, il faut craindre que ce soit dans le but d'en faire tout justement le contraire ?

C'est pourquoi nous disons que cet enseignement empêche artificiellement l'unité morale de la nation.

Et quand nous parlons « d'unité morale de la nation » nous ne rêvons pas, certes, d'un pays où l'Etat réglerait les opinions comme il fait des droits de douane. Nous ne voulons pas lui concéder le monopole des croyances comme celui du tabac et des allumettes.

Seulement, nous voudrions que, sous prétexte de liberté, on ne disputât pas jusqu'à la consommation des siècles sur le point de savoir si deux et deux font quatre. Qu'on le veuille ou non, nous sommes au XX^{me} siècle. La société française est composée d'éléments qui diffèrent beaucoup d'avec ceux du Moyen-Age. Certains principes sont passés de la théorie dans les faits. Ils y demeureront quoi qu'on fasse. Eh bien ! ne serait-il pas bon que sur ces principes essentiels très larges, l'accord se fit entre tous les citoyens en dépit de l'intérêt que l'Eglise peut avoir à l'empêcher pour sauvegarder sa puissance sociale.

Cela laisserait entière la liberté de penser et de discuter. Mais les discussions se porteraient sur un terrain où elles deviendraient fécondes et produiraient des résultats. Cela éviterait à la France ce déchirement profond, ces antagonismes irréductibles. Il est des gens qui pensent que cela serait bien malheureux !

Revenons à nos instituteurs laïques dont cette digression ne nous a pas beaucoup éloignés.

Nous disons qu'ils sont indispensables au développement de la démocratie parce que le simple exercice de leur enseignement national fait les cerveaux réfractaires à toute influence dogmatique. Ils habituent l'enfant à raisonner, ce qui est déjà l'affranchir de l'Eglise. Leurs écoles sont la source qui alimente le parti d'un flot toujours renouvelé. Et l'on sait si leur tâche est pénible, si leur besogne est dure à accomplir. Il n'en est point de plus noble et qui mérite davantage notre reconnaissance.

Depuis longtemps, ils réclament l'amélioration de leur sort et, plus que quiconque, ils ont le droit de se montrer impatients.

La République, cependant, ne leur est pas ingrate. Elle sait ce qu'elle leur doit ; elle les paiera.

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, disait il y a quelque temps à la Chambre : « Il faut que les instituteurs comprennent que l'ère des promesses est passée et que les actes vont venir. »

Ils seront un peu tardifs. Mais l'immense effort que la République a dû accomplir depuis trente ans pour refaire la France, ne lui a pas permis de s'acquitter envers eux.

Cela ne ralentit ni leur ardeur ni leur dévouement. Confiants dans la République, sans laquelle ils ne vivraient pas, comme la République est confiante en eux, sans qui elle ne subsisterait guère, ils remplissent leur tâche obscure et grande.

C'est quelquefois au milieu de persécutions dont ils sont abreuvés par les cléricaux. (On a souvenir de l'affreuse histoire de Gobillot).

M. Combes, président du Conseil, vient d'adresser aux préfets une circulaire où il dénonce ces vexations et tracasseries de réactionnaires enragés.

M. Combes est décidé à les réprimer. Pour cela, il sévira sans faiblesse contre les maires qui ne prendraient pas les mesures nécessaires pour empêcher ces brimades.

L'instituteur doit être respecté dans son village, lui qui est investi de la difficile mission d'élever les enfants et d'en faire des citoyens utiles et dévoués à la République. Il faut qu'il soit défendu contre les attaques malhonnêtes et les calomnies cléricales. La dignité et la fermeté de son attitude y peuvent beaucoup, mais aussi la protection de l'administration supérieure et des républicains dans certains cas difficiles.

Aucune ne leur fera défaut. Aussi pourra-t-il se livrer tout entier à son œuvre si magnifiquement glorifiée par le Maître Zola, dans son dernier livre, *Vérité*, qui devrait être déjà dans les mains de tous les instituteurs de France.

« La France vaudra demain ce que vaudra l'instituteur primaire », a écrit Zola. Cela est vrai, et défendre l'instituteur, c'est bien servir la France.

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 30 mars (nuit)

Présidence de M. Bourgeois, président. La Chambre décide de siéger toute la nuit ; vers 4 heures du matin, M. Rouvier dépose le budget modifié par le Sénat.

M. Berteaux explique les résolutions de la commission du budget.

M. Albert Sarraut insiste pour que le crédit de 1.200.000 francs relatif au vin du soldat soit rétabli ; malgré le gouvernement le crédit est rétabli.

Le chiffre transactionnel voté par le Sénat pour le licenciement d'ouvriers des manufactures est adopté par la Chambre.

Divers articles sur lesquels des modifications ont été faites par le Sénat sont renvoyés à la commission du budget.

Puis l'ensemble du budget est voté. La séance est suspendue à 7 h. 35 et reprise à 11 h. 1/2.

Séance du 51 mars 1905 (matin)

Présidence de M. Lockroy, vice-président. Pour la 2^e fois, M. Rouvier dépose le budget et M. Berteaux fait son rapport sur les modifications apportées par le Sénat.

Le budget de la guerre est réduit de 1.600.000 francs ; le vin aux soldats n'est donc pas accepté par le Sénat.

M. le général André promet de trouver cette somme sur les 5 millions votés pour l'amélioration des ordinaires.

M. Albert Sarraut se déclare satisfait et n'insiste plus sur sa proposition relative au vin du soldat.

Le Sénat a accepté l'article voté par la Chambre relatif au cumul des sénateurs.

Le Sénat se refuse à voter l'article qui déclare que les procès-verbaux des agents du fisc feront foi jusqu'à preuve du contraire.

La disjonction est prononcée. La discussion du budget est terminée à la Chambre ; l'ensemble du budget est voté par 362 voix contre 74.

Et la séance est levée ; elle a duré 27 heures ; c'est la première fois depuis 30 ans.

Séance du 1^{er} avril 1905

Présidence de M. Etienne, vice-président. La Chambre passe à la discussion d'un projet tendant à compléter l'article 18 de la loi du 1^{er} juillet 1901, en ce qui concerne la compétence du tribunal qui a ordonné la liquidation des biens des congrégations.

A l'article 18, le gouvernement dépose la disposition suivante : le tribunal qui a nommé le liquidateur est seul compétent pour connaître de toute action personnelle ou réelle intentée ou à tenter relative à la liquidation de la congrégation.

M. Ollivier combat ce projet que M. Rabier demande à la Chambre de voter.

M. Beauregard dépose un amendement tendant à rendre applicables en matière de liquidation des congrégations les règles suivies en matière de liquidation des sociétés ordinaires.

Cet amendement combattu par M. Vallé, ministre de la justice, est repoussé par 314 voix contre 234.

M. Renault-Morlière dépose un second amendement tendant à enlever au projet tout caractère rétroactif ; cet amendement est repoussé.

L'article unique du projet de la commission est voté à mains levées.

M. Déjeante dépose une motion tendant à la suppression de toutes les congrégations dans le délai de six mois.

Cette motion est renvoyée à la commission. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 30 mars 1905 (nuit)

Le Sénat réduit de 100.000 francs le crédit relatif aux ouvriers des arsenaux.

Presque toutes les modifications apportées par la Chambre sont repoussées par le Sénat, notamment la proposition relative aux procès-verbaux des agents du fisc.

Cependant il accepte la disposition votée par la Chambre relative au cumul de l'indemnité sénatoriale.

Le Sénat suspend sa séance à 3 heures du matin.

Séance du 51 mars 1905

Présidence de M. Barbey, vice-président. M. Antonin Dubost donne lecture de son rapport concluant à une économie de 17 millions sur le budget voté par la Chambre.

Le Sénat vote la suppression de l'article 26 relatif au vin du soldat, réduit de 100.000 fr. le chapitre relatif aux équipages de siège, et apporte des modifications à divers articles votés par la Chambre.

L'ensemble du budget est voté par 249 voix contre 15. Et la séance est levée.

Le budget est définitivement voté.

INFORMATIONS

Congrès de professeurs

Le ministre de l'instruction publique vient d'autoriser le sixième congrès des associations régionales et locales des professeurs de l'enseignement secondaire public. Ce congrès se réunira, à Paris, pendant les vacances de Pâques, les 16, 17 et 18 avril 1903 et tiendra ses séances comme l'an dernier, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de droit, place Panthéon.

En voici l'ordre du jour :

1^o Quel serait l'intérêt d'un congrès réunissant des maîtres du primaire et du secondaire ? Quelles questions pourraient y être traitées ?

2^o Mesures contre la tuberculose : de l'accès des fonctions de l'enseignement aux candidats atteints de la tuberculose ; reconnaissance de la prédisposition à la tuberculose ; traitement préventif ; traitement des malades ; fondations éventuelles.

3^o Constitution d'un matériel pour l'enseignement par l'aspect dans les classes d'histoire et de géographie, de grammaire et de lettres ;

4^o Du fonctionnement des assemblées générales des professeurs, des conseils de classes.

Le nouveau Timbre-Poste

L'administration des postes et télégraphes va mettre à la disposition du public le nouveau timbre-poste à l'effigie de la Semeuse, de Roty, gravé par Mouchon, dont le type a été arrêté au mois de novembre dernier par M. Georges Trouillot, ministre du commerce. L'émission sera limitée provisoirement au seul timbre de 15 centimes. Les valeurs de 10 centimes et 25 centimes seront mises en circulation dans le courant de ce mois. Dès demain le timbre de 15 centimes se trouvera dans la plupart des bureaux de poste de Paris, en attendant que les approvisionnements permettent d'étendre l'émission à tous les bureaux de France. La couleur du nouveau timbre de 15 centimes est vert bronze ; les timbres de 10 centimes et de 25 centimes sont de la même couleur que les couleurs actuelles, ces couleurs étant fixées par des conventions internationales.

En faveur de la Martinique

Le ministère des colonies communique la 110^e liste de souscription en faveur des sinistrés de la Martinique, qui porte le total général à ce jour à 9 millions 210.018 fr.

Mort d'un député

M. Daniel Dorian, député radical de la Loire est décédé hier à Montront près de Montbrison.

La canonisation de Jeanne d'Arc

A la cour pontificale, on s'occupe depuis quelques jours de la canonisation de Jeanne d'Arc.

Mais la discussion qui est engagée à ce sujet entre membres de cette cour, ne va pas comme sur des roulettes.

Ainsi, un incident s'est produit qui menace de faire refuser le titre de sainte à la bonne Lorraine. *L'advocatus diaboli*, trop fidèle à son rôle, a fait observer que la candidate à la béatification avait été justement et légalement condamnée comme hérétique par une cour ecclésiastique composée de prêtres catholiques romains et présidée par un évêque catholique romain. Cette observation a soulevé une discussion qui a duré de neuf heures du matin à deux heures après-midi. On n'a pas pu tomber d'accord et on a décidé d'en référer au pape.

Il est fort probable qu'on décidera la révision du procès de Rouen.

Application immédiate de la loi aux Chartreux

Seule des cinquante-quatre congrégations d'hommes à qui l'autorisation a été refusée, celle des Chartreux vient de recevoir notification du vote par lequel la Chambre a repoussé leur demande. La notification sera faite très prochainement aux autres congrégations.

Le liquidateur qui vient d'être nommé par le tribunal de Grenoble sera chargé de la liquidation, non seulement les biens de la Grande-Chartreuse, mais aussi des dix autres établissements que les Chartreux possédaient en France, et pour lesquels, à la différence de la maison de la Grande-Chartreuse, ils n'avaient pas demandé l'autorisation.

Ces dix établissements étaient dès lors dissous de plein droit. Il sont situés dans les départements de l'Ain, de la Corrèze, de la Dordogne, du Gard, de l'Hérault, de Meurthe-et-Moselle, du Pas-de-Calais, de la Haute-Savoie et du Var.

Dans ces divers établissements, l'ordre des Chartreux avait au total environ quatre cents membres.

Ce qui a motivé cette application plus rapide de la loi aux Chartreux, c'est que dès le lendemain du jour où la Chambre rendait son vote, les Chartreux invitaient les sœurs de l'hospice de St-Laurent-du-Pont à quitter l'établissement et à rejoindre leur maison-mère, en abandonnant les hospitalisés.

Le liquidateur assurera l'entretien de l'hospice aux frais de la liquidation, ainsi que le prévoit la loi.

Les réformes libérales de Nicolas II

Depuis huit jours, le czar donne quotidiennement audience aux gouverneurs et sous-gouverneurs des provinces de l'empire, qu'il a mandés dans sa capitale pour leur recommander l'application des mesures prescrites dans son récent manifeste. Cette précaution n'est pas inutile, car les gouverneurs opposent généralement la force d'inertie aux ordres qui leur sont transmis par voie hiérarchique. Elle prouve, en outre, la ferme volonté de Nicolas II de faire exécuter strictement les réformes libérales dont il a pris l'initiative.

Trop parler nuit

« Il faut être moule pour ne pas s'occuper plus vite de son travail ! »

Pour avoir, dans un accès d'impatience, après une attente prolongée dans un bureau de poste de Paris, prononcé cette phrase à l'adresse d'un employé qui n'expédiait pas assez vite le public assiégeant son guichet, M. Mazohier — un paisible habitant du quartier — a été poursuivi pour outrage à un citoyen chargé d'un service public.

Et il a été condamné mardi, par la 10^e chambre, à 16 fr. d'amende.

Pronostics Météorologiques pour avril

Le pronostiqueur Jules Capré aura éprouvé quelques amertumes pour le mois de mars. Au lieu du début de hautes pressions qu'il nous annonça, ce furent, tout d'abord, de basses pressions avec une épouvantable bourrasque imprévue. Puis cela se répara tant bien que mal, mais avec d'autres bourrasques ; un coup de chaleur déconcertant survint suivi de refroidissement de la température. A partir du 27 mars, disait le pronostiqueur, tout le bassin de la Méditerranée sera sous le régime cyclonique : grosse tempête les 24 ou 29, 30 ou 31 mars ; cela s'est vérifié notamment pour la région de Saint-Etienne qui a été cyclonnée.

Pour avril, voici ce que prévoit M. Jules Capré :

Du 1^{er} au 5, hautes pressions générales, beau temps, clair. Encore les hautes pressions ! Le 6 forte dépression à l'ouest de Paris, grand vent du sud-ouest sur le golfe de Gascogne et d'ouest sur l'Atlantique et la Manche.

Les 9, 10 et 11, jours critiques, dépression générale sur le continent, mauvais temps général, avec refroidissement de la température, pluies froides et neige sur les montagnes. Cette série de mauvais jours va du 6 au 16 avril ; alors, il y a amélioration. Le 16, haute pression générale, avec beau temps, soleil luisant, clair et chaud. Mais du 18 au 30, on retombe dans les vicissitudes. Les basses pressions continues se trouvent sur l'Espagne et le bassin de la Méditerranée, en même temps que les hautes pressions intermittentes produisent sur l'ouest européen ; il y a donc lieu de penser que des balancements de pressions se produiront, non sans quelques tempêtes, notamment du sud-ouest à ouest-nord-ouest ; les 23 et 24 avril paraissent indiqués comme dates de fortes dépressions, les 25 et 26 au contraire comme dates de hautes pressions sur l'ouest et le centre du continent. Le 30 avril, le pronostiqueur aperçoit une dépression générale sur tout l'ouest européen, et c'est sous cette impression déprimante qu'il nous lance dans le mois de mai ; il est heureusement, avec la météorologie, des accommodements ; souhaitons-les.

CHRONIQUE LOCALE

Eclipse de Lune des 11-12 avril 1903

Le Dimanche 5 avril, à midi et demi, à Campagnac-lès-Quercy (Dordogne), M. Soulié fera une conférence sur l'éclipse de lune qui doit se produire dans la nuit du samedi au dimanche 11-12 avril, de 10 heures 44 du soir à 2 heures 1^m du matin.

Les personnes que les choses du ciel intéressent, sont invitées à assister à cette conférence et aussi à la réunion qui aura lieu le 11 avril, à partir de 9 heures du soir, à l'observatoire populaire de Lafage, près Campagnac, pour l'observation de l'éclipse, sous condition d'un temps favorable.

CAHORS

M. Pelletan à Cahors

Le bureau d'administration du cercle républicain de Cahors a décidé qu'une délégation du cercle se rendrait à la gare demain matin pour saluer M. Camille Pelletan, le vaillant ministre de la marine.

M. Cagnac

Nous lisons dans le *Quercinois* de mardi :

Disons-le sans ambages, M. le conseiller municipal Cagnac, a droit à toute la reconnaissance des électeurs cadurciens et particulièrement des forains. Ce n'est pas lui faire de la réclame en disant qu'on l'a vu ces jours derniers courir affairé, acharné, génial ! une volumineuse pétition sous le bras, allant de chez un conseiller municipal chez l'autre, pour arracher les signatures à la pointe de l'épée, afin que les fameux cinquante mille francs scolaires disponibles n'aillent pas s'engloutir dans l'abîme de la rue du Lycée, mais soient répartis équitablement. Cinq mille francs pour les Petits-Carmes, et la grosse somme à notre scolarité rurale si délaissée. C'est juste. Mais M. Cagnac a dû lutter, oh si vous saviez !

N'importe, en dépit de quelques sombres pédagogues intéressés à l'emploi en bloc des cinquante mille francs, rue du Lycée, nous constatons que M. Cagnac a bien mérité de la patrie cadurcienne et que, politique à part, il mérite un bon point pour son dévouement. Il est vrai que le quart d'heure de Rabelais électoral est si proche !

Nous ne savons ce que M. Cagnac — socialiste, — pense de ce compliment que lui adresse le *Quercinois*.

Mais s'il ne l'a pas cherché, M. Cagnac, socialiste, a dû faire mauvaise figure quand il s'est vu ainsi flatter par l'organe anti-laïque de notre département.

Peut-être, nous dit-on, quelque ami maladroit, — adversaire convaincu des écoles laïques — a voulu associer dans la campagne de presse menée contre un homme seul, un organe clérical.

Tous les concours sont bons — s'est-on dit sans doute, — quand on veut arriver à un but — ce but fût-il mauvais : La fin justifie les moyens ; théorie canaille approuvée par certaines gens, rejetée par d'autres. Mais ne discutons pas des goûts.

Quoi qu'il en soit M. Cagnac a dû tant soit peu réfléchir — s'il en a eu le temps — sur les inconvénients qu'il y a à vouloir plaire à tout le monde et servir des *rancunes*, des intérêts particuliers.

La flatteuse appréciation que le *Quercinois* — habituellement peu tendre pour les socialistes convaincus et militants — adresse à M. Cagnac, nous laisse rêveur.

En vérité, dans son calvaire socialiste, il manquait cette station à M. Cagnac.

Nous aurions préféré qu'il ne l'eût jamais atteinte.

C'est fait. Tant pis.

L. BONNET.

Examen des Bourses

Aujourd'hui ont eu lieu dans une des salles du lycée Gambetta les examens des bourses nationales.

Echos du Palais

La chambre des mises en accusation de la Cour d'appel d'Agen vient de rendre deux arrêts renvoyant devant la Cour d'assises du Lot :

1^o Le sieur Henri Sander et son épouse, Marie Touzède, receveuse des postes à Lauzès, prévenus d'abus de confiance.

2^o Dominique Denglas, âgé de 29 ans, né à la Montjoie (Lot-et-Garonne), prévenu de vol par recel.

Dotation de la Jeunesse de France

Les membres de la Dotation de la Jeunesse de France (section de Cahors), se réuniront dimanche prochain 5 avril, à 4 heures 1/2 du soir, dans une des salles de la mairie (salle des mariages).

Ordre du jour :

Election du bureau local ;
Vote sur plusieurs ordres du jour proposés ;
Compte-rendu de la situation financière.

Les membres adhérents sont instamment priés d'assister à cette réunion, qui peut avoir une grande importance au point de vue de l'existence même de la section.

Cosmorama mouvant

Musée américain des voyages autour du monde, visible tous les jours de 1 h à 9 h. du soir, 4, rue du Lycée.

La clôture de cette magnifique attraction, est définitivement fixée au dimanche 5 courant. Le programme variant désormais tous les jours, nous engageons de nouveau le public à visiter cet établissement aussi intéressant qu'instructif.

PROGRAMME :

Jeu de la Chine, l'Indo-Chine et le Japon.
Vendredi : Voyage à Venise.
Samedi : A travers l'Auvergne.
Entrée 0,50 c. — Départ lundi.

Foire du 1^{er} avril

La foire du premier avril a été assez importante.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 32 à 35 francs les 50 kilos.
Attelages de 450 à 750 fr.
Porcelets, de 25 à 40 fr. pièce.
Moutons gras de 0 fr. 70 à 0 fr. 75 le kilo.
Agneaux, de 0 fr. 90 à 0 fr. 95 le kilo.
Halle — Blé en vente, 280 hectolitres. Vendus, 250 ; prix moyen 18 fr. 25 l'hectolitre.

Mais en vente, 220 hectolitres, vendus 205 ; prix moyen, 11 fr. 25 l'hectolitre.

Pommes de terre, de 3 à 4 francs les 80 litres.

Marché — Volailles grasses, 0 fr. 75 le 1/2 kilo.

Poulets 0 fr. 85.

Œufs 0 fr. 60 la douzaine.

Truffes 3 fr. 50 le demi kilo.
Miel 0 fr. 70 le demi kilo.
Il n'y a pas eu de vol ni d'accident.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 5 AVRIL 1903

Allégo militaire	X.
Divertissement tzigane	Kelsen
Garotte Bébé	Boisson
Faust (fant.)	Gounod
Jeune et belle (polka)	Kessels

Allées Fénélon, de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 du soir.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Abattoir. — Bestiaux abattus à l'abattoir pendant le mois de mars : bœufs, 10 têtes ; veaux 108 ; moutons, 141 ; porcs, 16. Total, 275 têtes.

Arrestation. — La gendarmerie de notre ville a mis en état d'arrestation le nommé Henri Perset, vingt ans, manoeuvre, en vertu d'un jugement du tribunal correctionnel de Villefranche, le condamnant à trois mois et un jour de prison. Ce jeune malfaiteur a déjà subi trois condamnations pour vol, il est soupçonné d'être l'auteur des derniers vols nocturnes que nous avons signalés.

CAJARC — Comité républicain démocratique. — Le Comité cantonal républicain démocratique se réunira à Cajarc le dimanche 5 avril à midi et demi très précis, pour permettre à ceux des délégués pressés, de retourner chez eux par le train de 3 heures.

Les adhérents des Comités communaux sont instamment priés d'assister à cette séance à laquelle ils seront admis sur la présentation de leur carte.

Toutefois, les délégués seuls peuvent prendre part au vote.

La présence de ces derniers est indispensable.

Nous ne saurions trop engager nos amis à assister à la séance, qui, certainement sera des plus intéressantes.

LOUBRESSAC. — Obsèques. — Lundi 30 mars nous assistions, à Loubréssac, aux funérailles de Monsieur Louis Trassy, un honnête homme et un vaillant démocrate. M. A Bergounioux, conseiller d'arrondissement, officier d'Académie, son ami et parent a prononcé l'allocution suivante :

Cher ami,
Puisqu'il ne m'a pas été donné d'assister aux derniers souffles de ta vie, qu'il me soit au moins permis, au bord de cette tombe, de te dire un dernier adieu, de te donner mon dernier salut.

Oui, cher ami, on peut te classer parmi les modestes et les humbles, mais tu ne fus pas moins une nature d'élite. Tu fus bon fils, bon époux, bon père, ami fidèle et citoyen irréprochable. Comme ton père et ton beau-père, victimes tous les deux du coup d'Etat du deux décembre, tu n'eus jamais une minute de défaillance. D'une abnégation sans borne, d'un oubli total de soi-même, pour ne songer qu'aux tiens, aux amis et aux malheureux.

Toujours épris de justice, de vérité, de bonté, de probité ; tu fus l'âme généreuse qui ne connut ni l'hypocrisie ni le vice, qui ne fut jamais souillée par une mauvaise action ; tu fus enfin l'honnête homme digne de ce nom.

Hélas, mon ami, que d'hommes qui brillent au premier et second rang, qu'on honore dans de pareilles circonstances et dont la vie ne fut pas aussi pure, aussi modestement digne que la tienne.

Maintenant, avant de terminer, qu'on me permette de te dire, de te répéter ce que j'ai déjà dit sur la tombe d'un excellent républicain comme toi :

J'ignore, tout en le désirant ardemment, s'il y a un monde meilleur et si dans l'au-delà il existe une sanction du bien et du mal. Cette conception est au-dessus de mon intelligence et de mon entendement.

Mais, si c'est une vérité, tu n'as pas à craindre la justice divine. Tu es sûrement au nombre des bienheureux.

Ta famille peut avoir cette suprême espérance, cette suprême consolation.

Puisse, mon faible hommage et la nombreuse assistance réunie en ce lieu pour honorer ta mémoire, atténuer la douleur de ta si digne et si bonne épouse, de ton fils, de ta mère, de tons les tiens.

Adieu cher ami, adieu !

SAINT-SULPICE. — Incendie. — Ces jours derniers un incendie dont les causes sont inconnues s'est déclaré dans une maison inhabitée située au Mas de Jordy, commune de Saint-Sulpice appartenant à M. Magut, propriétaire. Les pertes, assez importantes, sont couvertes par une assurance.

SAINT-CÉRÉ. — Tramway de Saint-Céré à Bretenoux. — Le comité est aujourd'hui composé de la façon suivante :

Président d'honneur, M. Miret ; président

effectif, M. Laribe; vice-présidents, MM. Anzols, négociant; le docteur J. Brun; le docteur F. Callé; le docteur Darnis; Mouliérat; Taule, greffier; trésorier, M. Paul Banquier; secrétaires, MM. Faure, négociant; Bandel, libraire; membres conseils, MM. Bruel, notaire; Miramon, avocat; Poujade, notaire; Sarciron, notaire.

Commissaires délégués aux rapports avec les communes : MM. Blanc Nadal, conseiller municipal; Bastit, négociant; Bressac, pharmacien; Cancé, négociant; Canet, négociant; Célarie, pharmacien; Chambon, négociant; Chansard, négociant; Chavergne, huissier; Cordié, huissier; Courville, négociant; Couzi, négociant; Dournès, pharmacien; Digo, négociant; Gaucher, négociant; Lescure, pharmacien; Moliné, maître d'hôtel; Rouzet, limonadier; Saint-Chamant, conseiller municipal.

Arrondissement de Gourdon

MARTEL. — Accident de bicyclette. — Le jeune B... est tombé de bicyclette, dimanche et s'est démis le poignet.

Tentative de suicide. — Le sieur Jean Valadié, de Cazillac, a tenté de se donner la mort, dimanche, à Bordeaux, en se précipitant dans la Garonne, au quai des Chartrons.

On réussit à le sortir de l'eau vivant, et on le transporta à l'hôpital Saint-André. Valadié, qui est âgé de cinquante-huit ans, était cité à comparaître devant le tribunal correctionnel de Gourdon, pour les dégâts aux truffières de Malefon Il avait quitté son domicile deux ou trois jours avant l'audience.

BULLETIN FINANCIER

Les règlements de la dernière liquidation paraissent devoir être laborieux et peut-être pénibles pour certains spéculateurs à la hausse. Aussi s'est-on livré à des allègements de positions qui ont pesé sur les cours. Le 3 0/0 clôture à 98,85 après 99,15 au début; l'amortissable est à 98,35, coupon détaché. La Banque de France se traite à 3860.

Le Comptoir National d'Escompte est ferme à 590; le Crédit Foncier à 717; le Crédit Lyonnais s'échange à 1085 et la Société Générale à 629.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société Générale a eu lieu lundi 30 mars, toutes les propositions du Conseil d'Administration ont été approuvées.

Les chemins français sont lourds; le Lyon à 1442; le Midi à 1189; le Nord à 1815 et l'Orléans à 1552.

Le Suez reste à 3755. Parmi les fonds étrangers; l'Extérieure finit à 88,07; l'Italien à 102,60; le Portugais à 31,77; le Russe 3 0/0 1897 à 90 fr.

Valeurs Ottomanes lourdes; le Turc D reste à 29,50; la Banque Ottomane à 599.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 406 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris):

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perpignan (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Caudebec, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains); Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Larous-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Loz, Saint-Sauveur (Barèges, Saut-Sauveur), Marignac-Saint-Bat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte Marie

(Saint-Christan), Pau, Pierrefite-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginosses Carcanières, E-couloubre, Usson-les-Bains), Saint-Florent (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantès), Saint-Girons (Andinac Auslus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradjan), Salies-de-Béarn, Salies-de-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thoès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Avis au public

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Paris Dentiste du Lycée Gambetta 69, Bd Gambetta et Rue Fondue

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1^{er} Mars 1903, il a ouvert, 69, Boulevard Gambetta, en son nom et sans aucun associé ni commanditaire, un cabinet de consultation. Toutes les opérations qui y seront pratiquées pourront être faites sans aucune douleur par l'insensibilisateur. Grâce à une stérilisation rigoureuse des instruments, une garantie sérieuse pourra être donnée pour les plombages et aurifications qu'on voudra bien lui confier.

PLUS de CAMBRIOLEURS

Succès du jour AVERTISSEUR PERRO PORTES ET FENÊTRES AGUZOU Electricien, rue du Lycée, Cahors

Monsieur BOURGET MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviens le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même 9, rue du Lycée.

Ancien cabinet dentaire HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Vient de paraître: LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Par A. ANDRÉ Directeur de l'Avenir de l'Orne et de la Mayenne Prix: 1 fr. 25 S'adresser à M. ANDRÉ, à Alençon (Orne)

A LOUER BOULANGERIE AVEC MATÉRIEL

12, RUE BRIVE — CAHORS S'adresser à M. PALAME, coiffeur, même adresse.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
1 Mer.	+ 15	+ 4	761	Couv
2 Jeudi	+ 13	+ 6	762	Pluie

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.
Temps probable: Pluie.
D^r HERBEAU.

Monsieur le Directeur du Monde Moderne 122, rue Réaumur, Paris
Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous:
A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

L'Alcool Aliment

Nous avons déjà publié le 24 mars, d'après l'Alcool, organe de l'Union française antialcoolique, le commencement d'un très intéressant article, composé d'extraits compulsés par M. le D^r Legrain; voici la fin de cet article:

* La Gazette Vosgienne explique le désaccord entre M. Duclaux et M. Chauveau, en disant que les expériences de ce dernier ayant été faites sur des organismes d'animaux non consommateurs d'alcool, il faut croire que l'homme jouit vis à vis de l'alcool d'une légère immunité héréditaire acquise du fait d'un usage pluriséculaire de l'alcool. La même immunité existerait aussi chez les levures productrices d'alcool et beaucoup d'autres êtres microscopiques.

* Du D^r Weiss (Le Temps). Il n'a jamais pu être établi jusqu'ici que les aliments peuvent se substituer à doses isodynames c'est-à-dire à poids dégageant la même quantité de chaleur, par leur combustion. D'excellents physiologistes ont affirmé le contraire.

Les gens de sport ont depuis longtemps tranché le débat entre M. Duclaux et M. Chauveau.

Vaut-il mieux manger le sucre ou le faire fermenter et boire l'alcool? Il est moins cher de manger du sucre.

Il est un fait certain c'est que les peuples abstinents sont les plus forts, tandis que les 99 pour 100 des dégénérés de toute sorte doivent leur malheur à l'alcool. Il est facile à chacun de s'apercevoir que la suppression même de faibles quantités d'alcool, loin de nuire, améliore la santé.

« Il n'y a pas un fait bien observé qui nous montre qu'il soit utile d'introduire l'alcool dans l'alimentation; bien des personnes, souvent sans s'en douter, souffrent pour en avoir fait usage; je n'en connais pas une seule qui ait à regretter de s'en être privée. »

* Du D^r Lapique (Petite République). Si l'on pense que l'erreur de M. Duclaux peut avoir des conséquences sociales funestes, ce serait lui faire injure d'hésiter à dire tout haut: Il se trompe.

La notion alimentaire de l'alcool, si l'on accepte la théorie de l'isodynamie, est déjà une vieille découverte. Mais les physiologistes admettent-ils toutefois que l'alcool soit un bon aliment et n'est pas un poison? Poison veut dire tout ce qui fait mal. Eh bien! si l'on peut chauffer une machine avec du bois, du charbon, du pétrole, est-il indifférent d'employer l'un ou l'autre? En arrosant votre houille avec du pétrole, vous économiserez de la houille. Mais si vous brûlez vos grilles, si vous donnez un coup de feu à votre chaudière, si en moins d'un mois vous mettez votre appareil hors d'usage, trouverez-vous bon l'usage du pétrole?

Vous pourriez aussi chauffer avec du soufre; la chaleur qu'il dégage est toujours de la chaleur, mais vous rendriez intenable les environs de la chaudière. Votre combustible peut donc avoir des inconvénients qui nous obligent à le rejeter. Il peut être un poison pour la machine ou pour le chauffeur.

Ainsi en est-il de l'alcool. Personne ne sait à quelle dose peut commencer son inconvénient. Rien de nouveau n'autorise à dire que les plus petites doses n'ont pas un peu de l'action nocive des fortes doses. A dose très modérée un poi-

son peut ne faire qu'un mal insignifiant, mais si c'est un poison, laissons lui cette étiquette. L'abus est si près de l'usage!

** De M. E. Petit (Le Radical). Que faut-il croire? Que faut-il faire? Il faut faire ce qu'on faisait hier, continuer à combattre le bon combat.

* Du Journal de Saint-Quentin. — M. Duclaux se demande pourquoi, au lieu d'alimenter les animaux avec de la betterave, on ne leur fait pas absorber plutôt l'alcool qu'on en extrait. Nos cultivateurs souriront ou même riront. Il est entendu qu'ils ne sont pas des ignorants, mais ils « colleraient » trop facilement ce savant à système qui s'imagine qu'on peut obtenir du lait d'une vache en lui donnant un « tiot pot ».

** Du D^r Bienfait (Le Bien Social). Une locomotive doit parcourir un certain nombre de kilomètres; pour y parvenir elle a besoin d'aliments, c'est-à-dire de charbon, qu'elle devra brûler lentement et méthodiquement. Si au lieu de charbon on projette du naphte dans le foyer, sa combustion donnera peut-être autant et plus de chaleur que le charbon, mais elle se fera instantanément, sous forme d'explosion. La chaleur ainsi produite est inutilisée et la machine « mal nourrie » ne peut continuer à rouler.

* Du D^r Forel (L'Abstinence, 15 Février). Puisque l'on s'entête à comparer notre corps à une machine, sans tenir compte de sa structure protoplasmique, admettons-le un instant. Pour faire agir la machine nous nous chauffons de nos aliments comme le charbon nourrit le travail de la locomotive. Or, si nous chauffons avec du soufre, qui brûle aussi et peut faire marcher la machine, il se dégage de l'acide sulfureux qui ronge les parois et les fait sauter.

Mais, dit-on, c'est l'abus seul que l'on combat. Soit. Modérons le soufre pour la locomotive. Il n'en continuera pas moins à ronger en tapinois ce qu'il alimente, à l'user et à en diminuer la longévité.

C'est un sophisme de décorer du titre d'aliment une substance qui détériore tout organisme vivant se nourrissant d'elle. Mais le sophisme est plus grossier si on considère que le corps n'est pas une locomotive. En chauffant celle-ci avec du soufre, nous ne gâtons qu'elle et non pas celles que nous construirons pour la remplacer, tandis qu'en nous alimentant d'alcool, nous détériorons les germes de nos enfants.

** Du Messager de la Croix Bleue Belge. Si le pain et la viande produisaient des désordre moraux, sociaux et physiques analogues à ceux que produit l'alcool, il serait urgent de voir s'il n'y a pas lieu de les remplacer par des aliments moins nuisibles. Nous préférons cent fois nous priver de tels aliments que de perdre notre raison et de devenir l'esclave d'une passion aussi ruineuse et aussi dégradante que celle de l'ivrognerie.

* Du D^r Bunge (cité par le Bon Templier Suisse). La fermentation d'un kilogramme de sucre lui fait perdre autant de force qu'il en faut pour faire monter un gros homme au sommet du Faulhorn. Il faut de plus songer au fait que certaines cellules de notre corps ne peuvent précisément utiliser que cette partie de la force vive qui se perd par la décomposition chimique, car l'oxygène n'arrive pas jusqu'à elles. On voit donc quelle absurdité commet l'homme en jetant en pâture aux microbes des ferments les hydrates de

carbone du raisin et des céréales, pour jouir ensuite des excréments desdits microbes (c'est-à-dire de l'alcool qui empoisonne).

** The New York Herald (1^{er} février). Les expériences américaines sont trop graves en leurs conclusions pour que l'on généralise celles-ci trop hâtivement, avant de les avoir répétées sous de multiples formes. En attendant, sans contester à l'alcool ses caractères alimentaires, il est sage de continuer à lutter contre ses effets.

Une foule d'autres journaux ont publié encore des articles dans le même esprit critique et sévère. Le sentiment de réprobation a été presque unanime dans la presse française et étrangère: le Relèvement Social (art. plein d'esprit de M. R. Allier que nous espérons reproduire), le Fléau du Siècle, le Bene Sociale, le Réveil Suisse, la Sentinelle, le Journal de Rouen, etc., etc.

De son côté la réclame n'a pas chômé, c'était à prévoir. L'occasion était unique pour les cafetiers et autres commerçants en alcool pour recommander leurs petits produits sous le couvert du nom de Duclaux. C'est dur pour lui, mais hélas, mérité.

Nos amis, hors de l'U. F. A. et dans l'U. F. A. ne sont pas restés inactifs. Des conférences ont été organisées partout en vue de parer le coup porté à notre cause. Notre ami le docteur Pierre s'est taillé un légitime succès en plein Hôtel de Ville à Rouen, devant une salle comble. Nos amis de Brest, de Cherbourg, de Cette et autres lieux se sont attachés particulièrement à insérer des articles de réfutation dans la presse locale. Cette a publié et distribué un intéressant placard. Le mouvement ne s'arrêtera pas là. Nous-mêmes continuerons sous la rubrique l'Alcool-aliment à publier divers articles originaux ou coupures qui nous sont parvenus.

Cueillons encore au hasard dans la presse d'autres documents présentés sous la forme humoristique, en des formules accompagnant parfois de très plaisantes vignettes. La blague a fait ici son office, et ce n'est pas, en notre pays surtout, ce qui porte le moins.

Nous réservons pour notre prochain n° une excellente vignette de notre collaborateur M. Bocquillon.

** De la Presse: Le budget avant tout.

— C'est vrai ça, Monsieur Duclaux, que l'alcool est un excellent aliment?

— Oui, mon ami... pour le budget et pour Ste-Anne.

** Du Courrier Français: La gravure représente un ivrogne rentrant, une bouteille à la main, dans un taudis qui respire la misère.

— Ne pleurez plus... je vous apporte à bouffer!

** De l'Echo de Paris: Croisade antialcoolique. Au café:

— Garçon, une absinthe! — Quelle marque?

— Du clos... Duclaux!

** Du Journal: La scène représente un ivrogne étalé à terre; devant lui la femme et l'enfant dans un état de maigreur squelettique.

— C'est rigolo! j'ai beau en boire... ça ne nous engraisse pas!

** Le Diner Mensuel de l'Union des Tempérants portait le 7 Février en son programme une conférence sous le titre: L'Alcool!... Poison pour l'Humanité. L'Alcool!... Aliment pour les Chimistes.

MADEMOISELLE MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XIV

Jeanne d'Arc

- Au diable Mlle Herculaste ! grommelait encore le noble duc. Cecil ne ressemble pas à sa mère... comment se fait-il qu'une étrangère puisse lui ressembler d'une si singulière façon ?

O'Donnell s'était tenu un peu à l'écart et s'amusait à caresser sa moustache, en regardant la gouvernante d'un air pensif.

Tout à coup, un éventail parfumé qui lui toucha le bras, un doux éclat de rire qui résonna à son oreille le rappelèrent au senti-

ment de lui-même. - Est ce que Mlle Herculaste produit sur vous l'effet de la Gorgone, ou en êtes-vous devenu amoureux à première vue ?

C'était Cecil dont il rencontra la figure souriante en se retournant pour voir la personne qui lui adressait ces paroles. Cecil, qui ajoutait, à l'adresse de Mlle Herculaste, avec un mouvement de son éventail :

Mlle Herculaste, prenez pitié de ce malheureux exilé de la verte Erin, et dites-lui quelques paroles de consolation. Le voilà qui a l'air désespéré, qui soupire et vous regarde encore. Capitaine O'Donnell, autrement dit le Beau-Spahis, je vous présente Mlle Herculaste.

Elle s'enfuit après avoir prononcé ses paroles, en jetant un coup d'œil malicieux au spahis et à sa cousine Charlotte, à laquelle elle dit avec l'obséquiosité d'une servante :

Milady, j'ai une faveur à te demander ; ne bannis pas cette pauvre Mlle Herculaste ; ne la relègue pas dans les tristes régions de la salle d'études. C'est une dame, traite-la comme telle, sois hospitalière à son égard et permets-lui de dîner avec nous.

Que dis-tu là, Altesse ? Engager Mlle Herculaste à dîner avec nous ! Quelle lubie te passe dans la tête ? Cette femme est à mon service et je n'ai pas de devoir de politesse à remplir envers elle.

C'est un malheur pour elle, dont elle n'est

pas responsable. Mlle Herculaste est patriecienne jusqu'au bout des doigts et elle est cent fois plus spirituelle que toi et moi. Vois l'intérêt qu'elle excite à tous ces messieurs. Donne tes ordres, ô toi qui règne sur Scarswood. Elle nous fera passer plus agréablement notre dîner de famille.

Elle intéresse les hommes dis-tu ? ... Oui, je le crois. Elle semble plaire beaucoup, en ce moment, au capitaine O'Donnell et à sir Arthur Tregenna. Altesse je ne te comprends pas ; tu devrais être la dernière à plaider la cause de Mlle Herculaste. Où as-tu donc les yeux ?

Où je les ai toujours eus. Tu ne me comprends pas, dit Cecil en riant un peu et en lançant un coup d'œil sur les deux gentlemen avec lesquels la gouvernante causait. Tu as peut-être raison, continua-t-elle, je ne me comprends pas bien moi-même. N'importe ; j'aime peut-être Mlle Herculaste ; le charme de cette enchanteresse opère peut-être aussi sur moi. Et tout ce que je voudrais, c'est que ma bonne petite cousine veuille bien engager Mlle Herculaste à dîner avec nous aujourd'hui, demain et après-demain.

Je le ferai certainement, Altesse, si tu y tiens tant ; mais j'avoue que je ne puis comprendre ...

N'essaie pas, ma chère. L'ignorance fait le bonheur, et c'est folie de vouloir en savoir trop long. Quand on a été dame, on l'est pour le reste de sa vie. n'est-ce pas ? Eh bien ! quoique Mlle Herculaste soit aujourd'hui une simple gouvernante, elle a été tout autre chose autrefois. Je te remercie de la condescendance

que tu as pour mes désirs. Tâche, Charlotte, que ton invitation soit gracieuse comme tes invitations sont toujours quand tu les fais de bon cœur.

Elle poursuivit son chemin et rentra dans la maison.

Sa cousine la suivait d'un air inquiet. Quelle était l'intention d'Altesse ? Il était clair que sir Arthur Tregenna était en train de devenir amoureux de Lady Cecil Clive ... Sir Arthur, sur lequel se concentraient toutes les espérances et toutes les ambitions de Cecil !

Et voilà maintenant que Cecil insistait pour que cette gênante gouvernante fût présentée à son monde à elle, traitée en égale et mise à même d'exercer à sa guise ses incantations magiques !

C'est la chose la plus étrange que j'ai vue de ma vie ; c'est absurde ... inexplicable. Cependant, je dois tenir la promesse que je lui ai faite. Et que va en dire l'oncle Raoul ? J'aurai l'œil sur vous, ce soir, Mlle Herculaste, et si je m'apercevais que vous essayez de faire tomber sir Arthur dans vos panneaux, ce sera la première et la dernière fois que vous paraîtrez à ma table.

Les deux cavaliers qui causaient avec Mlle Herculaste s'écartèrent en voyant apparaître milady.

Les autres hommes s'étaient retirés dans leurs chambres pour faire leur toilette pour le dîner, et ceux-ci les imitèrent.

(A suivre)

Etude de M^e Camille SAUTET Avoué à Cahors (Lot), Place du Palais de Justice, 7, Successeur de M^e Léon TALOU.

VENTE SUR LICITATION

AVEC ADMISSION DES ÉTRANGERS

Au plus offrant et dernier enchérisseur en un seul lot de divers immeubles situés communes de DOUELLE et PARNAC, canton de Luzech, et de PRADINES canton de Cahors, dépendant de la succession de M^{me} Marie-Lucie VALETTE, quand vivait épouse de Monsieur Honoré LAPARRA négociant à Douelle.

L'adjudication aura lieu le mercredi vingt-neuf avril mil neuf cent trois, à une heure du soir, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, séant au Palais de Justice à Cahors, par devant Monsieur le Président à ces fins commis.

On fait savoir à qui il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le deux décembre mil neuf cent deux enregistré, signifié et passé en force de chose jugée.

Et aux requête, poursuites et diligences de M. MÉGES commis greffier domicilié à Cahors, rue de la Brasserie,

« Agissant comme curateur à la succession vacante du sieur Honoré LAPARRA quand vivait négociant domicilié à Douelle, nommé à ces fonctions par jugements du tribunal civil de Cahors en date des vingt-huit octobre mil neuf cent « un et dix février mil neuf cent « deux ».

Ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, M^e Camille SAUTET, demeurant dite ville, place du palais de Justice, 7.

En présence en elle dûment appelée de madame Henriette Françoise Rosalie dite Virginie MIQUEL veuve de M. Jules-Hilaire VALETTE, demeurant ci devant à Rouillac canton de Montouq et actuellement à Craysac canton de Catus (Lot),

« Prise comme tutrice dative de

« Eulalie Catherine LAPARRA, mineure, issue du mariage de Honoré LAPARRA avec Marie Lucie VALETTE, quand vivaient domiciliés à Douelle, nommée à ces fonctions par délibération du conseil « de famille de la dite mineure tenue sous la présidence de M. le « juge de paix du canton de Luzech, « le onze juin mil neuf cent deux », enregistrée.

Ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors M^e Camille AUTEFAGE demeurant dite ville.

Et encore en présence ou quant à ce dûment appelé de :

M. ALIBERT Adolphe propriétaire demeurant et domicilié à Douelle canton de Luzech (Lot).

« Pris au nom et comme subrogé « tuteur de la mineure Cathérine « LAPARRA sus nommée, nommé à « ces fonctions par la délibération « du conseil de famille sus visée ».

Il sera procédé le mercredi vingt-neuf avril mil neuf cent trois à une heure du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors séant au palais de justice à Cahors devant M. le Président du tribunal, à ces fins commis, à la vente sur licitation, au plus offrant [et dernier en-

chérisseur, en un seul lot, des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

Article un

Une pièce de terre labourable et vigne sise au lieu dit le Guigné, section de Cels, commune de Parnac, tenant de trois côtés, à Foissac frères et du bout à chemin.

Article deux

Une portion d'une pièce de terre labourable sise au lieu dit Le Peyrat, commune de Douelle. Cette portion de la contenance de dix-neuf ares environ sera prise du côté du Levant attenant le chemin du Payrat, elle confrontera du Levant au dit chemin, du nord à Arnaudet, du midi, à Alibert et du couchant à terre restante aux mariés Valette, dont la division se fera, si elle n'est déjà faite, par le prolongement en ligne droite de la ligne divisoire Arnaudet au couchant en se dirigeant jusques à la rencontre de la pièce de terre du sieur Alibert.

Article trois

Un quart en contenance d'un bois situé au lieu dit le Cévennal section de Flaynac commune de Pradines, cette contenance sera prise du côté du levant attenant Rigal ; la division s'en fera du restant par une ligne droite allant du bout au fond en donnant à chaque parcelle, la même configuration qu'à l'immeuble dans son entier.

Mise à prix

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de 100 francs ci-dessus.

Les frais de poursuites, de vente et d'adjudication seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix dans les dix jours de l'adjudication.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des dits biens a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où on peut en prendre connaissance sans déplacement.

Pour extrait certifié conforme, Cahors le trente-un mars mil neuf cent trois.

L'avoué poursuivant,

Signé : C. SAUTET

Enregistré à Cahors le avril mil neuf cent trois, folio c. regu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Le receveur,

Signé : LACHAISE.

Pour tous renseignements s'adresser à M^e SAUTET, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges, 2^e à M^e AUTEFAGE, avoué co-licitant, lesquels, comme tous les avoués occupant près le même tribunal, pourront être chargés d'encherir.

Bibliographie

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau Journal des voyages, aventures, explorations, etc. - Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 6,50. - Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. Sommaire du 2 Avril 1903.

A Madère, F. de Ménil. - Le « Globe Trotter » à travers le Monde : Un phare en ballade. Les animaux qui aident les hommes. La série des globe trotters. Le Paganisme en Europe. Les animaux domestiques au Japon, G. T. - Faradel, champion du tour du monde, roman inédit, illustrations de Holewinski, Paul de Sémant - En Nouvelle-Zélande : les Maoris, Mathias Douline. - Un enterrement au Congo, C. D. - Un drame au Venezuela, H. Renou. - A l'entrée du Canal de Suez : Port-Saïd, Ludovic Atta. - Lord Crésus, roman inédit (suite), illustrations de Louis Tinayre, G. de Beauregard et H. de Gorsse. - Sur les grands chemins du Globe, G. D. - Les Voyages de nos Lecteurs : Comment on voyage en Chine, B. M. - L'agriculture en Sibirie, B. - L'hygiène du voyage, Dr Bonenfant. - Causerie photographique, Fernand Christel. - Curiosités naturelles : Le cheval chameau. Un poisson mal nommé, XXX. - Petite Correspondance, G. T. - Nos Concours : Concours n° 65. Les nègres décapités. Cent prix, M. Sphinx. - Tartarin aux pays des serpents (page humoristique), Daisne.

LA NATURE. Revue des sciences illustrée, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Mason et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. - Sommaire du n° 1558 du 4 avril, 1903.

LOUESD M'ZAB (Sahara algérien), par Lucien Jacquot. - Poussières éoliennes, par Henri de Parville. - Station météorologique de la Schlucht, par J. F. Gall. - Traction mécanique des tramways, par L.-Pierre Guédon. - Plantes parasites singulières, par Henri Coupin. - Destruction des imbutardes et des ravenelles par les de cuivre, de fer et de potasse, par R. Dumont. - Un broyeur à charbon, par Félix Colomer. - Fanaux électrique de locomotives, par Pierre de Méreil. - Le « Cunard Bulletin », par Henri de Thiersaut. - Chronique. - Académie des sciences ; séance du 30 mars 1903, par Ch de Villedeuil. - Chemin de fer aérien, par J.-F. Gall.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNALE DE LA JEUNESSE. - Sommaire de la 1583^e livraison (4 avril 1903).

La Fée des Iles, par Pierre Maël. - La Guerre des Boers, par Henri Jacquot. - L'Industrie du hareng en Angleterre, par L. Viatore. - La Mission de Geneviève, par B.-A. Jeanroy (suite). Les Timbre-poste, par Lucien d'Elne. Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'abonnement de famille pour les Plages de Bretagne

En vue de faciliter les déplacements des familles sur les plages de la Bretagne, la

Compagnie d'Orléans vient de soumettre l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets d'abonnement de famille de 1^{re} et de 2^e classes pour baignades de mer et excursions sur les plages de Bretagne, comportant la faculté de circuler à volonté sur les lignes et sections de ligne qui relient ces plages entre elles, du Croisic et de Guérande à Châteaulin.

Ces billets comporteraient la réduction ci-après, sur les prix pleins des billets individuels d'abonnement existant pour les mêmes plages.

- 1^{re} Carte - Prix plein du billet individuel
2^e Carte - Réduction de 10 0/0 sur le prix du billet individuel
3^e Carte - Réduction de 20 0/0
4^e Carte - Réduction de 30 0/0
5^e Carte - Réduction de 40 0/0
6^e Carte - Réduction de 50 0/0 et au-delà.

Ils seraient délivrés chaque année du samedi veille des Rameaux au 31 octobre inclus et seraient valables 33 jours avec faculté de prolongement moyennant supplément.

Fêtes de Pâques 1903

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour.

A l'occasion des Fêtes de Pâques les billets Aller et Retour à prix réduits, qui puront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 110, qui samedi 4 au mercredi 22 avril inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du jeudi 23 avril.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 23 avril.

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 100 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

- 1^o. - Pour les vacances de Pâques, le samedi, veille des Rameaux (4 avril), et le lundi de Pâques (13 avril) inclus.
2^o. - Pour les grandes vacances, du 1^{er} juillet inclus, au 1^{er} octobre inclus.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.